

Fidèles aux fondements du réseau UNIOPSS/URIOPSS, nous devons unir nos forces pour construire “un modèle social, économique et politique à haute portée démocratique qui s’appuie sur les valeurs associatives”. Ce modèle contribue à la transformation sociale en invitant toutes les forces de ce secteur à y travailler : personnes accueillies, mouvements, syndicats d’employeurs, branches professionnelles, groupements professionnels... À partir du travail réalisé auprès des associations locales, de l’observation que nous pouvons faire de l’évolution des politiques sociales mais aussi des nouvelles réglementations, l’URIOPSS Lorraine axe pour les années à venir ses réflexions et ses travaux sur deux axes principaux :

VALORISER NOTRE IDENTITÉ COMMUNE repérable par tous les citoyens quant aux valeurs que nous défendons : primauté de la personne, dynamisation du tissu local, observation des nouveaux besoins sociaux, non-lucrativité et fonction d’avant-garde.

ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS de façon individuelle et collective sur tous les aspects de la vie associative, la modernisation des pratiques et, tout particulièrement, la gestion des ressources humaines.

OBJECTIFS

- permettre à chaque citoyen et collectivité de repérer la plus-value associative. Celle-ci doit être déterminante dans son choix de service.
- valoriser le travail au sein des institutions et des services associatifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Il s’agit de valoriser les activités non-lucratives des associations en démontrant qu’elles ont un véritable savoir-faire et une qualité de service.

Nos priorités : anticiper les changements, valoriser l’innovation. Cela passe par l’accompagnement collectif et individuel, sectoriel et intersectoriel et l’animation de réseau.

L’ensemble des secteurs de l’économie sociale sont représentés : sanitaire, social, médico-social et socio-culturel à travers notamment les services de l’aide à la personne, la protection de la jeunesse et la lutte contre les exclusions. L’URIOPSS intervient ainsi auprès des associations touchant l’ensemble des publics fragilisés : personnes âgées, enfants et adultes handicapés, enfance et petite enfance, famille...

METHODES D’ACTION

Pour renforcer le fonctionnement et les bonnes pratiques associatives, accompagner le développement de la professionnalisation, l’URIOPSS a mis en place un certain nombre de moyens :

- réalisation d’études sur les nouveaux besoins sociaux et les nouvelles normes d’organisation,
- formation des bénévoles et salariés,
- conseils individualisés aux associations,
- animation de groupes de travail sur les pratiques,
- participation aux actions territoriales, mise en place de plate-formes interassociatives.

Pour améliorer la lisibilité du projet des

associations adhérentes, l’URIOPSS se propose de les accompagner dans l’auto-évaluation de leurs pratiques. Par le biais d’entretiens, d’études de besoins et de conseils en droit associatif, l’accompagnement se fait tout au long de l’avancement de leur projet associatif.

Le monde de l’économie sociale étant en pleine mutation, il est aujourd’hui primordial de communiquer sur nos fortes valeurs associatives. À travers sa participation dans l’ensemble des réseaux de l’économie sociale, l’URIOPSS représente ainsi ses adhérents et oeuvre pour favoriser l’adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l’URIOPSS.

LES ACTIONS ENGAGEES

• formation

Pour faire face aux changements qui s’annoncent, tant sur le plan législatif que social, l’URIOPSS accompagne les bénévoles, salariés, dirigeants, dirigeants bénévoles dans leurs projets de formation.

Bien plus qu’un catalogue annuel de programmes de formation, c’est avant tout un conseil personnalisé que l’URIOPSS souhaite apporter aux préoccupations de ses adhérents, quelle que soit leur structure. Les formations portent notamment sur le soin, l’actualité juridique, sociale et économique.

Les domaines de l’informatique, du droit et de la petite enfance seront tout particulièrement approfondis dans les mois à venir. La création en 1999 d’un séminaire annuel des directeurs permet aujourd’hui de conjuguer la confrontation des pratiques et l’animation de réseau.

• conseil / audit

L’URIOPSS a pour vocation de conseiller les associations ou fédération adhérentes dans leurs démarches. Son équipe de conseillers techniques intervient dans les domaines suivants : accompagnement au développement du projet associatif, gestion,

droit des associations, droit social et droit des familles, nouvelles réglementations, sécurité des bâtiments et des personnes, informatique et gestion de bases de données, santé publique, aménagement du territoire, communication...

A la demande de ses adhérents, l'URIOPSS met également en place des audits portant sur la gestion et l'organisation du travail, le fonctionnement des conseils d'administration, les relations bénévoles-salariés...

L'URIOPSS travaille actuellement à la mise en place d'un centre d'appui et de ressources destiné à favoriser le développement des petites structures par la mutualisation des outils et des pratiques.

• études

Les études de l'URIOPSS ont pour but le développement associatif et l'amélioration de la prise en charge de la personne. Elles ont pour vocation d'observer les mutations et d'anticiper les nouveaux besoins sociaux. Elles sont menées à la demande des adhérents et avec l'aide de différents partenaires de l'économie sociale.

• animation sectorielle

Nos réflexions portent en priorité sur les publics fragiles. L'URIOPSS a instauré un certain nombre de commissions qui, chaque année, répondent à l'objectif suivant : observer les besoins sociaux, échanger les pratiques et les faire évoluer, constituer un pôle d'animation et d'alerte sur le territoire. Ces commissions facilitent la communication sous toutes ses formes.

• animation intersectorielle

Les nouvelles réglementations et l'évolution des comportements sociaux nécessitent parfois de communiquer de façon transverses, l'ensemble des secteurs de l'économie sociale étant concernés. La loi du 2/01/2002, la loi sur le handicap du 11/02/05 ou la loi Borloo sur la cohésion sociale sont autant d'exemples de thèmes abordés dans les travaux d'animation de l'URIOPSS. L'objectif est d'informer les adhérents, de les sensibiliser mais aussi de les représenter et de faire valoir leurs travaux dans l'ensemble des réseaux auxquels participe l'URIOPSS.

• journées d'études

Différentes journées d'études sont mises en place chaque année pour permettre aux adhérents d'être informés mais aussi de pouvoir partager leurs expériences et mener ainsi une réflexion globale sur l'avenir de nos pratiques associatives. Ces journées portent principalement sur l'actualité juridique, sociale et économique.

• information

L'animation et la représentation ne seraient rien sans l'information. A travers différents médias, l'URIOPSS permet

ainsi à ses adhérents d'être informés en temps et en heure sur les évolutions de leur secteur. Mieux informés, ils peuvent ainsi mieux exercer leurs activités et anticiper les changements par la mise en place de techniques innovantes.

Au premier rang des médias utilisés, le réseau internet d'information CIRSE mis à jour quotidiennement et accessible à tous les adhérents. Les revues *Trait d'union* et *Union sociale* permettent d'aborder les sujets en profondeur. Enfin, lorsque l'actualité l'oblige, l'URIOPSS informe également directement ses adhérents par le biais de courriers. Une lettre d'information actuellement en cours d'élaboration permettrait de synthétiser l'information. Adressée à la fois aux adhérents et aux décideurs de l'économie sociale, elle constitue un outil d'information mais aussi de représentation.

• représentation

L'URIOPSS a pour première mission de représenter les associations sanitaires et sociales auprès des pouvoirs publics locaux avec pour objectif de défendre les intérêts des associations adhérentes et de leurs publics, d'être force de proposition et relais d'information. Elle est amenée régulièrement à défendre les dossiers de ses adhérents auprès de différentes instances.

Pour cela, l'URIOPSS est présente dans tous les lieux où il est important de défendre les associations, leur statut, leurs projets et leur développement dans les forces vives de la région. Ces lieux sont à la fois institutionnels, sociaux, politiques, organismes de coordination, fondations, comités de pilotage : Conseil économique et social, Tribunal interregional de la tarification sanitaire et sociale, Caisse régionale d'assurance maladie, Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale, Chambre régionale de l'économie solidaire de Lorraine, Crédit coopératif, Fonds social européen...

• création de réseau

L'URIOPSS travaille à un projet de création de réseau d'entreprises partenaires destiné à favoriser la mutualisation et la synergie des moyens humains, techniques et financiers. Un réseau d'experts (architecte, expert comptable, juriste, communication, sécurité...) est en cours de constitution. Il viendra en appui aux adhérents dans la mise en place de leur projet.

Dans la continuité des actions engagées par l'URIOPSS depuis sa création, ces quatre années à venir vont être le terrain d'actions, de programmes et de projets qui tendent tous vers un même idéal commun : assurer à la personne un service digne, fiable et adapté à ses besoins. Pour atteindre cet objectif, il nous faut des associations fortes, solidaires et performantes, à même de faire face aux changements qui s'annoncent.